

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AE85

présenté par

M. Pancher, Mme Frédérique Dumas et M. Clément

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Compléter l'alinéa 95 par les mots :

« en promouvant le droit international humanitaire, en vue de dénoncer et de faire cesser les attaques sur les infrastructures d'eau et d'assainissement et d'hygiène. Elle associe ses interventions humanitaires au développement de systèmes d'eau et d'assainissement de qualité pour les populations. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les infrastructures d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH) font également l'objet d'attaques, ainsi que le personnel y travaillant. En 2018, l'usine de filtration d'eau qui se situe sur la ligne de front séparant les territoires en conflit à l'est de l'Ukraine, a été la cible de tirs d'artillerie et de coups de feu répétés perturbant son fonctionnement. En avril 2018, 5 employés ont été blessés[1].

Or l'absence d'eau salubre et d'infrastructures EAH met en péril la santé, la nutrition, la sécurité des enfants. Les enfants deviennent plus vulnérables aux maladies évitables dont la diarrhée, le choléra ou la typhoïde. Les enfants de moins de 15 ans sont en moyenne 3 fois plus à risque de mourir d'une maladie diarrhéique du fait de l'insalubrité de l'eau et un manque d'assainissement que des effets de la violence qu'ils peuvent subir. Les plus jeunes paient un prix bien plus fort : les moins de 5 ans ont 20 fois plus de risques de mourir d'une maladie diarrhéique que de la violence[2].

[1] Rapport UNICEF, « L'eau sous le feu des bombes », 2019

[2] Rapport UNICEF, « L'eau sous le feu des bombes », 2019